



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE

DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 11 MAI 2021, A 19H30

PRESIDENCE Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge
M. Gaël Gobet, Président élu

CONSEIL GENERAL 50 Conseillers généraux sont présents

EXCUSE ----

CONSEIL COMMUNAL 8 Conseillers communaux sont présents

EXCUSEE Mme Alizée Rey

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance constitutive par Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge
2. Composition du bureau provisoire par la doyenne d'âge (art. 30, al. 2 LCo) : « *Le Doyen d'âge du Conseil général préside la séance. Il désigne quatre scrutateurs issus de partis différents qui forment avec lui le bureau provisoire* »
3. Election du/de la Président/e pour la période 2021-2022
4. Election du/de la Vice-Président/e pour la période 2021-2022
5. Election des scrutateurs/trices (art. 12, al. 1 let. b. du RCG) : « *Le Conseil général procède à l'élection d'un scrutateur par groupe pour la durée de la législature* »
6. Fixation du nombre et élection des scrutateurs/trices suppléants/tes (art. 12 al.1 let. c. du RCG) : « *Le Conseil général procède à l'élection d'au moins trois scrutateurs suppléants pour la durée de la législature* »
7. Entrée en fonction des organes nouvellement élus

8. Election de 9 membres à la Commission financière (art. 13, al. 1 du RCG)
9. Election de 7 membres à la Commission des naturalisations (art. 13, al. 2 du RCG)
10. Election de 7 membres à la Commission de politique sociale (art. 13, al. 3 du RCG) : « *Le Conseil général élit en son sein une Commission de politique sociale composée en principe de 7 membres. Toutefois, chaque parti a le droit d'y être représenté* »
11. Election des membres de la Commission d'aménagement (art. 13, al. 4 du RCG) : « *Le Conseil général élit en son sein la majorité des membres de la Commission d'aménagement* »
12. Election des représentants au sein du Conseil de l'Agglomération et proposition d'un candidat au Comité de l'Agglomération :
 - Election de 7 membres au sein du Conseil d'Agglomération
 - Désignation d'un membre élu, proposé pour l'élection du Comité de l'Agglomération
 - Election complémentaire d'un membre au Conseil d'Agglomération
13. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2021 disponible sur le site internet www.villars-sur-glâne.ch
14. Divers

1. Ouverture de la séance constitutive par la Doyenne d'âge

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. En tant que Doyenne d'âge de ce Législatif, la Loi sur les communes m'accorde le privilège, ce soir, de présider cette séance constitutive pour la période 2021-2026.

Je tiens à féliciter les membres du Conseil communal pour leur élection ou leur réélection. Des félicitations particulières à M. Bruno Marmier, notre nouveau Syndic. Mes félicitations vont également à vous, les nouveaux membres du Conseil général et vous les réélus de notre Conseil.

J'adresse un sincère remerciement aux anciens Conseillers généraux qui ne sont plus actifs au sein de notre Législatif. Je nomme MM. Jacques Chavaz, Michel Bavarel, Marc Buntschu, Angelo Carnevale, Augusto Da Silva Soares, Serge Ducret et Alexandre Dupasquier, Mme

Luciana Fialho Caetano Costa, MM. Renato Iliescu, Pierre-Yves Moret, Albino Pereira Da Costa, Jean Pythoud et Noé Rey, Mmes Elsa Rohrbasser et Giovana Rozas Sagredo, MM. Beat Scheuner et Jean-Claude Schneuwly et enfin Mme Marie-Lucie Uehlinger.

Être Doyenne d'âge en cette année du cinquantième anniversaire du droit de vote pour les femmes me réjouit particulièrement. Pouvant exercer mon devoir de citoyenne depuis l'âge de mes 18 ans, j'ai eu la chance de participer à la vie politique en tant que Députée et tant que Conseillère générale. Le droit de vote des femmes depuis 1971, nous le devons à un ancien citoyen de Villars-sur-Glâne, M. Pierre Dreyer, Conseiller d'Etat PDC de 1967 à 1981, ardent défenseur du droit de vote des femmes dans le Canton de Fribourg. Villars-sur-Glâne est passée au statut de ville en 2004. Une ville où les gens apprécient ses infrastructures, sa qualité de vie qui en découle avec une administration de qualité et accessible à tous pour nous aider à travers les difficultés de vivre ensemble.

Je souhaite que comme pour les législatures précédentes, des relations de confiance et constructives s'établiront entre nos deux Conseils. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Composition du bureau provisoire par le doyen d'âge (art. 30, al. 2 LCo) :
« Le Doyen d'âge du Conseil général préside la séance. Il désigne quatre scrutateurs issus de partis différents qui forment avec lui le bureau provisoire »

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. Je dois, selon le règlement du Conseil général, désigner quatre scrutateurs qui formeront le Bureau provisoire. Pour cela, j'invite Mme Colette Teixidor pour Le Centre, Mme Sophie Ortner pour Les Verts, M. Frédéric Clément pour le parti socialiste et Mme Irène Bernhard pour le PLR à prendre place.

D'autre part, je prie les chefs de groupe d'annoncer leurs différents groupes. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai le plaisir de continuer mon mandat en tant que chef de groupe pour le groupe PLR-PVL.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Je suis le chef de groupe pour Le Centre.

Mme Marie-Hélène Bouchoud, Doyenne d'âge. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Je suis le chef de groupe pour le groupe Les Verts et le Centre Gauche-PCS.

Mme Marie-Hélène Bouchoud, Doyenne d'âge. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Je continue également mon mandat en tant que chef de groupe pour le parti socialiste.

Mme Marie-Hélène Bouchoud, Doyenne d'âge. Nous avons donc quatre chefs de groupe pour quatre groupes.

Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. Election du (de la) Président(e) pour la période 2021-2022

Mme Marie-Hélène Bouchoud, Doyenne d'âge. Je donne la parole aux Présidents de groupe pour faire leur proposition de candidat. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Comme traditionnellement en début de Législature et suite à la séance de préparation des présidents et présidentes de parti pour cette séance, il incombe au groupe PLR-PVL de présenter une candidature pour la première séance de notre Conseil pour cette nouvelle Législature. Vice-président de notre Conseil pour l'année 2020-2021, j'ai le plaisir de soumettre à votre approbation la candidature de M. Gaël Gobet.

Durant cette première année de Législature, nous serons bien vite dans les débats avec une prochaine séance dédiée, par exemple à la Fusion. Nous aurons, à n'en pas douter, besoin de tact et de sens du consensus afin que tout se passe pour le mieux. Et quoi de mieux qu'un Juge de paix à la baguette afin d'y parvenir. Je vous remercie, d'ores et déjà, de soutenir la candidature de M. Gobet.

Mme Marie-Hélène Bouchoud, Doyenne d'âge. Je vous remercie beaucoup. Y a-t-il d'autres propositions ? Tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire par acclamation M. Gaël Gobet à la Présidence.

Est élu par acclamation à la Présidence, M. Gaël Gobet.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. M. Gobet je vous félicite pour votre élection et me réjouis de vous céder ma place. Maintenant que notre nouveau Président est élu, nous pouvons passer à l'élection à la Vice-Présidence.

4. Election du (de la) Vice-Président(e) pour la période 2021-2022

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. Comme précédemment, je donne la parole aux Présidents de groupe pour leur proposition de candidat. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste souhaite présenter Mme Valentina Marthaler. Enfant de Villars-sur-Glâne, elle est étudiante en droit et travaille à la bibliothèque universitaire. Elle a déjà siégé au Bureau du Conseil général.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. Merci pour cette proposition. Y a-t-il d'autres propositions ? Tel n'est pas le cas. Dès lors, comme précédemment, je vous propose d'élire Mme Valentina Marthaler par acclamation.

Est élue par acclamation à la Vice-Présidence, Mme Valentina Marthaler.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. Mme Marthaler je vous félicite pour votre élection. Nous pouvons passer à l'élection des scrutateurs.

5. Election des scrutateurs (art. 12, al. 1 let. b. du RCG) : « Le Conseil général procède à l'élection d'un scrutateur par groupe pour la durée de la législature »

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. Etant donné qu'il y a quatre groupes et qu'un scrutateur par groupe est prévu dans le règlement du Conseil général, j'attends vos propositions de candidature. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a l'honneur de vous soumettre la candidature de M. Julien Collaud en tant que scrutateur.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre présente M. Pierre Portmann. Pierre à 32 ans, il est marié et futur papa. Diplômé des Hautes écoles de St-Gall et avocat de formation, il officiait déjà comme scrutateur lors de la dernière Législature.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe des Verts et Centre Gauche-PCS a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Aurélie Yotégé. Elle a 29 ans et est collaboratrice à la protection de l'enfance à Terre des hommes, membre du Comité pour l'initiative des multinationales responsables à Villars-sur-Glâne. Enseignante bénévole de français auprès de l'association Passerelles.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le parti socialiste présente la candidature de Mme Mélanie Balleyguier en tant que scrutatrice.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. Etant donné que nous avons quatre candidats pour quatre postes, je vous propose d'élire les quatre scrutateurs par acclamation.

Sont élus par acclamation les scrutateurs suivants :

- ***M. Julien Collaud, PLR-PVL***
- ***M. Pierre Portmann, Le Centre***
- ***Mme Aurélie Yotégé, Verts et Centre Gauche-PCS***
- ***Mme Mélanie Balleyguier, PS***

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Fixation du nombre et élection des scrutateurs suppléants (art. 12 al.1 let. c. du RCG) « Le Conseil général procède à l'élection d'au moins trois scrutateurs suppléants pour la durée de la législature »

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. Nous devons, également, fixer le nombre de scrutateurs suppléants et ensuite les élire. La proposition est de quatre scrutateurs suppléants.

Celle et ceux qui acceptent la proposition de quatre scrutateurs suppléants sont priés de le manifester par main levée.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le nombre de quatre scrutateurs suppléants.

Mme Marie-Hélène Bouchoud, Doyenne d'âge. Je demande aux Présidents de groupe de faire leur proposition de candidature pour les scrutateurs suppléants. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL propose la candidature de Mme Irene Bernhard en tant que scrutatrice suppléante.

Mme Marie-Hélène Bouchoud, Doyenne d'âge. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre va rester dans la continuité et a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Colette Teixidor-Tâche, qui était déjà suppléante précédemment. Conseillère générale depuis 2018, Colette a achevé sa riche carrière au sein du groupe Richemont et elle goûte à présent aux plaisirs de la retraite active.

Mme Marie-Hélène Bouchoud, Doyenne d'âge. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe des Verts et Centre Gauche-PCS a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Aline Demierre, 59 ans, 3 enfants adultes, restauratrice d'art et auxiliaire de santé CRS, bilingue français italien, enfant de Villars-sur-Glâne, de retour dans la Commune depuis dix ans.

Mme Marie-Hélène Bouchoud, Doyenne d'âge. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le parti socialiste présente la candidature de Mme Katharina Buchs en tant que scrutatrice suppléante.

Mme Marie-Hélène Bouchoud, Doyenne d'âge. Etant donné que nous avons également quatre candidats pour 4 sièges, je vous propose d'élire les quatre scrutateurs suppléants par acclamation.

Sont élus par acclamation les scrutateurs suppléants suivants :

- **Mme Irene Bernhard, PLR-PVL**
- **Mme Colette Teixidor-Tâche, Le Centre**
- **Mme Aline Demierre, Verts et Centre Gauche-PCS**
- **Mme Katharina Buchs, PS**

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Doyenne d'âge. Nous sommes arrivés à la fin de la reconstitution du Conseil général et de ses organes. Ma tâche s'arrête là. Il ne me reste plus qu'à féliciter les nouveaux élus. Je leur souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans leur nouvelle tâche. Je suis heureuse d'avoir pu présider cette séance en tant que Doyenne d'âge. Mon rôle se termine ici. Je vous accorde cinq minutes de pause et je prie les nouveaux élus de prendre leur place.

La séance est interrompue de 19h40 à 19h45.

7. Entrée en fonction des organes nouvellement élus

M. Gaël Gobet, Président nouvellement élu. Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le représentant de la presse et membres du public, bonsoir et bienvenue à cette séance constitutive de la Législature 2021-2026.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je donne la parole à M. le Syndic, nouvellement élu, Bruno Marmier qui va nous adresser quelques mots.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général rejoint la séance à 19h49.

M. Bruno Marmier, Syndic. Mme la Doyenne d'âge, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux.

Tout d'abord, M. Gobet, permettez-moi de vous féliciter au nom du Conseil communal à l'occasion de votre élection à la Présidence du Conseil général pour l'année à venir. Comme tout dernier Vice-Président de législature, vous avez dû passer, avant d'accéder à la présidence, par l'écueil de la réélection, ce qui n'est pas chose aisée de nos jours où il faut savoir surfer sur différentes vagues de toutes les couleurs. Mais vous y êtes parvenu visiblement sans trop de difficulté. Pour la deuxième législature consécutive, les citoyens et

citoyennes de notre Communes ont élu une délégation paritaire au Conseil général. Délégation composée de 25 Conseillères et de 25 Conseillers généraux de chaque bord politique et appartenant à six partis.

C'est ainsi que vous aurez, cas échéant, la lourde responsabilité M. le Président de confirmer votre vote et donc de devoir incarner personnellement une décision politique. Mais peut-être parviendrez-vous à éviter cette obligation en orientant les débats vers une solution équilibrée et consensuelle. Nul ne doute que dans cet exercice vos qualités de Juge de paix feront merveilles. Je vous souhaite une belle année en tant que premier citoyen de Villars-sur-Glâne.

Je félicite également notre nouvelle Vice-Présidente qui comme le veut la tradition aura la tâche de vous seconder aussi efficacement que discrètement.

Je profite de ce moment pour vous saluer toutes et tous Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et vous adresse mes vives félicitations au nom du Conseil communal pour votre élection ou réélection.

J'adresse des remerciements à celles et ceux qui ont mis un terme à leur activité politique en février dernier et de qui nous n'avons pas pu prendre congé en bonne et due forme en raison de la pandémie. Pandémie qui nous privera ce soir encore d'un moment convivial fort apprécié. J'espère que nous pourrons prochainement rattraper ces évènements festifs qui font partie de la vie politique communale.

Je ne manquerai pas non plus de saluer le travail de notre ancienne Syndique durant quinze ans, Mme Erika Schnyder, de M. Nicolas Bapst qui a siégé au Conseil communal durant près de 30 ans et de Mme Belkiz Balçin qui a siégé au Conseil communal durant presque cinq ans de manière intense.

Nous sommes toutes et tous ce soir, très heureux, de retrouver M. le Conseiller général, François Eugster. Pour lui, le chemin vers cette assemblée a été plus ardu encore que pour nous tous. Remercions François de continuer à mettre son énergie et ses compétences au service de la collectivité. Nous espérons que son activité politique lui apportera en retour beaucoup de satisfactions et de ressources pour affronter les défis du quotidien. Bienvenue Cher François.

Comme je l'ai déjà mentionné, c'est une délégation équilibrée qui représente la population villaroise au sein du Conseil général. Gageons que vous saurez faire preuve de patience et

que vous vous efforcerez de construire des solutions rassemblant des majorités voire même l'unanimité et ce, sur des thématiques les plus diverses. C'est, en tout cas, le souhait du Conseil communal qui s'attellera de son côté à transmettre des messages réfléchis, si possible, tenant compte des différents intérêts en jeu afin que la Législature qui s'ouvre aujourd'hui soit porteuse de nombreux projets et de multiples réalisations pour le bénéfice de notre population.

Plus que jamais, notre Commune a besoin que toutes et tous tirent à la même corde. De nombreux défis nous attendent et nous devons prendre des décisions à caractère existentiel. La Commune de Villars sur-Glâne doit-elle continuer son chemin seule ou doit-elle se fondre dans un ensemble plus vaste pour affronter les défis de l'avenir ? Certains n'ont-ils pas décrété que la Fusion était le remède à tous les maux, qu'elle permettrait de combler toutes les attentes. La proximité, la flexibilité et l'agilité tant convoitées de nos jours sont-elles devenues des obstacles à la poursuite d'un projet ambitieux pour notre population. Les réponses à la complexité croissante de notre système politique et administratif se trouve-t-elle dans la création de très grandes communes ? Nous aurons l'occasion d'en débattre à de nombreuses reprises au cours des prochains mois avec la tenue en septembre du vote consultatif et auparavant, lors de la séance où vous vous y consacrerez le 17 juin prochain.

De nombreux autres projets sont dans les « starting block », la construction de la TransAgglo pour laquelle vous avez voté les crédits en juin dernier et dont le subventionnement a été confirmé par le Conseil d'Agglomération le 1^{er} avril. Ces travaux seront chapeautés par Mme la Conseillère communale, Francine Defferrard. Le plan climat et le plan lumière dont l'élaboration et la mise en œuvre sont confiés à Mme la Conseillère communale, Mélanie Maillard Russier dans le cadre de la Cité de l'énergie ou encore la construction de la nouvelle station d'épuration capable de traiter les micropolluants pour laquelle M. le Conseiller communal, Claude Monney, viendra vraisemblablement vous solliciter pour des montants conséquents avoisinants les quarante millions d'investissements. De la dépense aux finances, il n'y a qu'un pas que je franchis allégrement pour saluer la continuité dans ce dicastère qui reste dans les mains de M. Olivier Carrel. M. Pierre-Emmanuel Carrel, quant à lui, conservera les sports, la culture et les services extérieurs. M. Marco Aurelio Andina poursuivra sa tâche dans un dicastère rebaptisé cohésion sociale, générations et animation. Parallèlement à la conduite du service social, Mme Alizée Rey aura entre autres missions la mise en œuvre de la politique d'aide indirecte au logement demandée par le Conseil général dans le cadre de la Coopérative VISAL ou à travers d'autres outils de logements d'utilité publique. Enfin, je pourrai compter sur le soutien de Mme Caroline Dénervaud, nouvelle Vice-Syndique de Villars-sur-Glâne, qui conserve le dicastère des écoles et qui par le truchement de l'Association des CO

supervisera la construction du nouveau CO de Givisiez répétant ainsi l'exercice mené avec succès au Platy. L'évocation de ces quelques projets m'aura permis de vous présenter le Conseil communal nouvellement constitué.

Il vous appartient désormais, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de reconstituer votre Législatif pour que tous ensemble nous puissions nous mettre au travail dans l'intérêt des citoyens et des citoyennes de Villars-sur-Glâne.

M. Gaël Gobet, Président. Je vous remercie pour vos bons mots M. le Syndic et je suis persuadé que nos deux Conseils vont continuer à entretenir une excellente relation comme ce fut le cas durant ces dernières années.

Pour ma part, je tiens à vous adresser mes chaleureux remerciements pour la confiance que vous m'accordez en me permettant d'accéder à la présidence de ce Conseil. Les défis qui nous attendent sont nombreux et je me réjouis d'en relever un certain nombre avec vous.

Soyez sûr que je mettrai tout en œuvre afin d'exercer les charges liées à cette fonction au plus près de ma conscience et avec toute mon énergie.

Je formule le souhait que nos débats s'inscrivent toujours dans le respect de chacun. Dans tous les cas j'y veillerai.

J'adresse également tous mes remerciements à notre Doyenne d'âge pour son indubitable professionnalisme afin de procéder à la constitution des nouveaux organes de ce Conseil. Chère Marie-Hélène, je me réjouis, d'ores et déjà, de t'entendre à nouveau dans le cadre de nos futurs débats.

Permettez-moi également de féliciter Mme Valentina Marthaler qui m'assistera durant cette année. Valentina tu auras la charge d'organiser la sortie du Conseil général pour autant que les conditions sanitaires le permettent. Je te souhaite au moins autant de plaisir que j'ai eu à exercer cette fonction de Vice-présidence et te formule tous mes vœux pour la suite et me réjouis de collaborer avec toi.

Last but not least toutes mes félicitations à vous toutes et tous, chères et chers collègues pour votre élection ou votre réélection. Vous êtes 21 nouveaux élus de tout bord politique qui rejoignez les 29 réélus. Je vous souhaite d'avoir beaucoup de plaisir tout du long de l'exercice de votre mandat que ce soit ici-même ou dans le cadre du travail au sein des commissions.

Ne perdez pas de vue que le bien commun de notre Commune doit primer l'intérêt particulier et partisan.

Il a été question à l'une ou l'autre occasion, dans le cadre de nos débats, du principe de l'égalité homme-femme, notamment salariale. Je souhaiterais évoquer avec vous un sujet qui me tient à cœur. Ce sujet ne concerne pas directement les intérêts de la Commune mais vraiment le bien commun.

La société a évolué au grand dam de certains mais aujourd'hui en Suisse on peut vivre sa vie presque comme on l'entend dans le respect du cadre légal et c'est tant mieux. Toutefois, il est révoltant de penser qu'au 21^{ème} siècle, la Suisse soit si en retard dans certains domaines et refuse toujours l'égalité des droits à tous ses citoyens.

Pour rappel, la constitution fédérale ancre le principe de l'égalité à son article 8 « *tous les êtres humains sont égaux devant la loi* ». Notre constitution cantonale va même un peu plus loin en déclarant « *tous les êtres humains sont égaux devant la loi, personne ne doit subir de discrimination* ». Or, il semble que ce ne soit pas vraiment le cas puisque toutes les familles ne peuvent pas s'unir par le mariage ou certaines femmes ne gagnent pas autant que certains hommes à fonction, formation et prestations égales. Cela est tout simplement scandaleux. Il en va de la cohérence de notre société de rétablir un équilibre et d'octroyer les mêmes droits à tous.

A ce jour, 29 pays autorisent les couples de même sexe à se marier : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Colombie, le Costa Rica, le Danemark, l'Espagne, l'Equateur, les Etats-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, la Luxembourg, Malte, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, Taïwan et l'Uruguay. Et la Suisse me direz-vous ? Le mariage pour tous adopté par les Chambres fédérales en décembre dernier est un pas essentiel en vue de progresser encore plus vers l'égalité de tous les êtres humains devant la loi.

Il est grand temps de glisser un oui dans les urnes cet automne en principe afin de donner un signal clair au monde que la Suisse est enfin entrée dans le troisième millénaire et ouverte aux différences.

C'est la Suisse que je connais et le pays duquel je souhaite pouvoir continuer à être fier.

Après cette petite incartade fédérale et vous me le pardonnerez, revenons à notre échelon communal puisque nos concitoyens devront tout bientôt se déterminer quant au nouveau contour du Grand Fribourg. En effet, la fusion des communes du Grand Fribourg sera à l'ordre du jour dès cet automne déjà avec le vote consultatif du 26 septembre 2021. A ce sujet, le Conseil général aura l'opportunité de se déterminer sur le sujet lors d'une séance spéciale fusion qui se déroulera le 17 juin 2021. Je me réjouis, d'ores et déjà, du débat que je souhaite nourri mais également sincère qui aboutira à une prise de position de notre Conseil. Nous sommes les représentants des citoyens de la Commune et nous nous devons de les tenir informés de manière proactive et justifier la confiance qui est placée en nous.

Il est temps de passer à la poursuite de l'ordre du jour. Vous avez toutes et tous pu prendre connaissance du Règlement du Conseil général, notamment pour ce qui concerne la séance constitutive de ce soir et êtes informés du mode d'élection lors de la séance constitutive. En résumé, je reprends certains points qui ont déjà été dits par notre Doyenne, Mme Brouchoud.

- si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection dans les commissions se fait par bulletin secret. On ne peut, dès lors, voter que pour les candidats proposés.
- si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir dans les commissions, il peut y avoir une élection tacite, sans vote par bulletin.

Toutefois, si 1/5 des membres présents, soit 10 personnes, le réclament, un vote par scrutin de liste peut être demandé. Dans un tel cas, l'élection est considérée comme une élection sans dépôt de liste. Tous les Conseillers généraux sont éligibles. On peut voter pour des candidats autres que ceux proposés.

Pour chaque élection, en cas d'égalité du nombre de candidats et de sièges, je demanderai donc à l'Assemblée si un scrutin de liste est demandé, même si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir.

Je me permets encore deux petites piqûres de rappel du Règlement du Conseil général, article 13, alinéa 5 :

- *"Aucun groupe ou parti ne peut prétendre à une représentation majoritaire dans ces commissions. Ils y sont représentés équitablement. Chaque groupe est représenté dans chaque commission permanente en tenant compte de sa force numérique. "*

En complément de ces règles de base, pour être élu, il faut :

- au premier tour, une majorité absolue des suffrages (moitié des suffrages + 1) (abstentions, bulletins blancs, bulletins nuls ne sont pas comptés) ;

et si un deuxième tour est nécessaire, la majorité relative des suffrages donne l'élection (majorité des bulletins rentrés).

Si l'on doit procéder à un deuxième tour, de nouveaux candidats peuvent être proposés jusqu'à concurrence de 2 candidats pour un siège. On ne peut voter que pour les personnes candidates.

Y a-t-il des questions ou des remarques à formuler sur les modalités présentées ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc au point 8 de l'ordre du jour.

8. Election de 9 membres à la Commission financière

M. Gaël Gobet, Président. Je prie les chefs de groupe de présenter leurs candidats. Ils seront listés sur l'écran. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai le plaisir pour le groupe PLR-PVL de présenter les trois membres sortants de l'ancienne Législature, membres de la Commission financière, à savoir :

- Mme Irene Bernhard
- M. Alexandre Dumont
- M. Eric Guggiari

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre propose les candidatures suivantes :

- M. François Eugster, membre de cette commission depuis 2013
- M. Christophe Aegerter, nouvel élu est âgé de 51 ans, marié et père de 2 enfants. Il est avocat de formation et exerce la fonction de Secrétaire général de la Direction de l'économie et de l'emploi du canton de Fribourg. Il préside ou est membre de plusieurs

Conseils d'administration de sociétés actives dans le soutien aux entreprises et dans le tourisme. Ancien footballeur et entraîneur, il est membre d'honneur du FC Villars-sur-Glâne et membre de la commission technique de ce club.

M. Gaël Gobet, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe les Verts et Centre Gauche-PCS vous propose les candidatures suivantes :

- M. Peter Schnyder, 39 ans, 2 enfants, économiste, ancien Président du Conseil général et membre de la Commission financière dans la précédente Législature. Il est également membre du comité des Douze heures de l'Auge.
- M. Nicolas Schmidt, 49 ans, 2 enfants, collaborateur de l'Office fédéral de l'environnement, Président du Conseil général en 2019-2020, membre du Comité directeur de l'Association du personnel de la Confédération.

M. Gaël Gobet, Président. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste présente les candidatures suivantes :

- M. Michael Zaugg qui a déjà siégé au sein de cette commission
- Mme Valérie Ugolini

M. Gaël Gobet, Président. Si mes calculs sont bons, il y a 9 candidats, qui sont affichés au beamer, pour 9 sièges. Est-ce que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ? Tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire les 9 membres par acclamation.

Sont élus par acclamation à la Commission financière :

- ***Mme Irene Bernhard, PVL***
- ***M. Alexandre Dumont, PLR***
- ***M. Eric Guggiari, PLR***
- ***M. François Eugster, Le Centre***
- ***M. Christoph Aegerter, Le Centre***
- ***M. Peter Schnyder, Les Verts***
- ***M. Nicolas Schmidt, Les Verts***

- **M. Michael Zaugg, PS**
- **Mme Valérie Ugolini, PS**

M. Gaël Gobet, Président. Je félicite les nouveaux membres de la Commission financière et je vous informe, d'ores et déjà, qu'à l'issue de la séance, ils peuvent se rendre auprès de Mme Stritt qui leur donnera un certain nombre d'informations car il semblerait qu'une séance soit déjà agendée tout prochainement.

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Election de 7 membres à la Commission des naturalisations

M. Gaël Gobet, Président. La Commission des naturalisations est composée de 7 membres. Pour le Conseil communal, deux Conseillers se présentent à l'élection :

- M. Bruno Marmier, Syndic
- Mme Caroline Dénervaud, Vice-Syndique

Il reste cinq sièges pour les Conseillers généraux. Je prie les chefs de groupe de présenter leurs candidats. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste souhaite présenter la candidature de :

- Mme Roseline Andina

M. Gaël Gobet, Président. Merci. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe des Verts et du Centre Gauche-PCS présente la candidature suivante :

- Mme Pascale Fuzet est de double nationalité, suisse-française. Elle réside dans notre Commune depuis plus de 20 ans. Elle a une formation d'économiste et a travaillé dans plusieurs domaines, en particulier ceux de la finance et du HR auprès de l'entreprise Michelin. Aujourd'hui jeune et active retraitée, elle est membre et cheffe de course au sein du club alpin suisse section Moléson et consacre une partie de ses loisirs au Comité de l'Association Carnets de Voyages. Elle a vécu, elle-même, le processus de

naturalisation qui est un élément clé de l'intégration et de la cohésion sociale. C'est une raison de plus qui la motive à être candidate.

M. Gaël Gobet, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre propose la candidature du nouvel élu M. Nicolas Dousse. Nicolas est âgé de 34 ans, célibataire, Dr ès sciences EPFL. Il est consultant en systèmes embarqués (on parle de robotique), officier dans l'armée, joueur de hockey et crossfiteur.

M. Gaël Gobet, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de nos deux plus jeunes représentants, à savoir :

- Mme Lucie Monney
- M. Maxime Vorlet

M. Gaël Gobet, Président. Je constate qu'il y a cinq candidats, affichés au beamer, pour cinq sièges à repourvoir. Nous allons précéder à l'élection par acclamation. Toutefois, si 1/5 des membres présents souhaitent une élection à bulletin secret, il peut la demander. Tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire les membres par acclamation.

Sont élus par acclamation à la Commission des naturalisations :

- ***M. Bruno Marmier, Les Verts***
- ***Mme Caroline Dénervaud, Le Centre***
- ***Mme Roseline Andina, PS***
- ***Mme Pascale Fuzet, Centre Gauche-PCS***
- ***M. Nicolas Dousse, Le Centre***
- ***Mme Lucie Monney, PLR***
- ***M. Maxime Vorlet, PVL***

M. Gaël Gobet, Président. J'adresse mes félicitations aux nouveaux membres de la Commission des naturalisations. Nous pouvons passer au point 10 de l'ordre du jour.

10. Election de 7 membres à la Commission de politique sociale. « Le Conseil général élit en son sein une Commission de politique sociale composée en principe de 7 membres. Toutefois, chaque parti a le droit d'y être représenté (art. 13, al. 3 du RCG) »

M. Gaël Gobet, Président. Je prie les chefs de groupe de présenter leurs candidats.
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Pour le PLR, j'ai le plaisir de vous présenter à la Commission de politique sociale la candidature de M. Matthias Sluga et comme représentant du PVL, celle de M. Benjamin Condé.

M. Gaël Gobet, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre propose la candidature d'une de ses nouvelles élues, Mme Caroline de Buman. Caroline est née en 1975, elle est maman de deux garçons. Bilingue et juriste de formation, elle a travaillé pour l'administration fédérale et une association faîtière économique par le passé. Elle est active dans le secteur privé en tant que Manager en affaires publiques et également Juge assesseur auprès du Tribunal d'arrondissement de la Sarine.

M. Gaël Gobet, Président. M. Etter.

M. Adrien Etter, Conseiller général. Le groupe Les Verts Centre Gauche-PCS vous présente deux nouveaux élus :

- Mme Viktoryia Labunets, 43 ans, mariée, 3 enfants, économiste, administratrice de Pro Vélo Fribourg et apicultrice. Elle participe au projet du Sentier des incroyables comestibles, du marché de Cormanon et de l'opération Coup de balai.
- Mme Chloé Grenier, 25 ans, éducatrice sociale à la Fondation les Buissonnets, sapeur-pompier volontaire, co-fondatrice de l'Association Vivre S'ouvrir Grandir, agente sympa et comédienne.

M. Gaël Gobet, Président. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste présente 2 candidats :

- Mme Reginah Zaugg
- M. Sergio Gauthier

M. Gaël Gobet, Président. Nous avons 7 candidats et 7 sièges à repourvoir pour cette commission. Nous pourrions passer à une élection tacite. Est-ce que quelqu'un souhaite une élection à bulletin secret ? Tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire les candidats par acclamation.

Sont élus par acclamation à la Commission de politique sociale :

- ***M. Matthias Sluga, PLR***
- ***M. Benjamin Conde, PLV***
- ***Mme Caroline De Buman, Le Centre***
- ***Mme Viktotyia Labunets, Les Verts***
- ***Mme Chloé Grenier, Centre Gauche-PCS***
- ***Mme Reginah Zaugg, PS***
- ***M. Sergio Gauthier, PS***

M. Gaël Gobet, Président Je vous félicite pour votre nomination. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

11. Election des membres de la Commission d'aménagement. « Le Conseil général élit en son sein la majorité des membres de la Commission d'aménagement (art. 13, al. 4 du RCG) »

M. Gaël Gobet, Président. Pour cette commission, le Conseil communal suggère d'avoir au moins un membre par parti et propose que 11 Conseillers généraux y siègent.

Le Conseil communal est représenté par les quatre Conseillers suivants :

- Mme Francine Defferrard,
- Mme Mélanie Maillard Russier
- M. Pierre-Emmanuel Carrel
- M. Claude Monney

Il reste 11 sièges pour les Conseillers généraux. Je prie les chefs de groupe de présenter leurs candidats. Ils seront listés à l'écran.

M. Gaël Gobet, Président. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste présente les candidatures suivantes :

- Mme Sheila Jocolet
- Mme Mélanie Balleyguier
- Mme Valentina Marthaler

M. Gaël Gobet, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe des Verts et du Centre Gauche-PCS vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Sophie Ortner
- M. Adrian Etter
- Mme Aurélie Yotégé

M. Gaël Gobet, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre propose les candidatures de :

- Mme Colette Teixidor membre de cette commission depuis 2018
- M. Quentin Longchamp, nouvel élu. Quentin est âgé de 32 ans. Il est marié et père de 2 enfants. Il est diplômé d'un Master en génie mécanique de l'Université Laval de Québec au Canada et occupe un poste de responsable de projet au sein de la direction Celsius de Groupe E à Granges-Paccot. C'est un passionné de montagnes et de ski. Il est membre du comité du ski club de Villars-sur-Glâne.

M. Gaël Gobet, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Pour le groupe PLR-PVL, j'ai le plaisir de vous présenter :

- Mme Carole Clément qui a déjà siégé dans cette commission
- M. Eric Guggiari
- M. François Grangier

M. Gaël Gobet, Président. Le temps que la liste des candidats soit finalisée pour l'affichage, nous pourrions passer à l'élection de ces membres. Il y a 11 candidats pour 11 postes. Nous parlions de consensus tout à l'heure, je crois que c'est effectivement la soirée du consensus et je vous en remercie.

Nous pouvons passer à une élection par acclamation mais si un cinquième des membres présents souhaite une élection à bulletin secret, nous pouvons le faire. Tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire les candidats par acclamation.

Sont élus par acclamation à la Commission d'aménagement :

- ***Mme Sheila Jocolet, PS***
- ***Mme Mélanie Balleyguier, PS***
- ***Mme Valentina Marthaler, PS***
- ***Mme Sophie Ortner, Les Verts***
- ***M. Adrian Etter, Les Verts***
- ***Mme Aurélie Yotégé, Centre Gauche-PCS***
- ***Mme Colette Teixidor, Le Centre***
- ***M. Quentin Longchamp, Le Centre***
- ***Mme Carole Clément, PLR***
- ***M. Eric Guggiari, PLR***
M. François Grangier, PLR

M. Gaël Gobet, Président. Je félicite tous les élus à cette Commission d'aménagement. Nous pouvons passer au point 12 de l'ordre du jour.

12. Election des représentants au sein du Conseil de l'Agglomération et proposition d'un candidat au Comité de l'Agglomération

M. Gaël Gobet, Président. Pour ce point, nous allons procéder en trois étapes. D'abord, l'élection des 7 membres au sein du Conseil d'Agglomération. Ensuite, la désignation d'un membre élu, proposé pour l'élection du Comité d'Agglomération et finalement, une élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Agglomération. C'est une procédure nécessaire pour ce point.

L'Agglomération recommande la présence au sein de son Conseil d'au moins deux délégués du Conseil communal.

Au sein du Conseil d'Agglomération se présentent pour le Conseil communal :

- Mme Francine Defferrard
- M. Bruno Marmier
- M. Claude Monney

M. Gaël Gobet, Président. Je prie les chefs de groupe de présenter leurs candidats qui seront listés à l'écran. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Pour le groupe PLR-PVL, j'ai le plaisir de présenter pour le Conseil d'Agglomération les candidatures de :

- M. Alexandre Wicht
- M. François Grangier

M. Gaël Gobet, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre attend la suite des étapes pour proposer son candidat.

M. Gaël Gobet, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe des Verts et du Centre Gauche-PCS a déjà ses membres, MM. Bruno Marmier et Claude Monney.

M. Gaël Gobet, Président. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste présente au Conseil d'Agglomération les candidatures suivantes :

- M. Jacques Dietrich
- Mme Katharina Buchs

M. Gaël Gobet, Président. Etant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges prévus dans cette commission, nous pourrions passer à une élection tacite, toutefois, est-ce que quelqu'un dans cette Assemblée souhaite que cette élection soit faite à bulletin secret ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc à l'élection tacite.

Sont élus par acclamation au Conseil d'Agglomération :

- ***M. Claude Monney, Centre Gauche-PCS***
- ***M. Bruno Marmier, Les Verts***
- ***Mme Defferrard Francine, Le Centre***
- ***M. Alexandre Wicht, PLR***
- ***M. François Grangier, PLR***
- ***M. Jacques Dietrich, PS***
- ***Mme Katharina Buchs, PS***

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons à la deuxième étape qui est la désignation d'un membre élu, proposé pour l'élection du Comité d'Agglomération. Parmi les élus au Conseil d'Agglomération, nous devons désigner un membre pour l'élection au Comité d'Agglomération. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Le Conseil communal vous propose la candidature de Mme Francine Defferrard à l'élection au Comité d'Agglomération puisqu'elle chapeaute le dicastère de l'aménagement, environnement et mobilité.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Defferrard est donc candidate au Comité de l'Agglomération. J'invite les chefs de groupe à faire part d'autres candidats potentiels. Tel n'est pas le cas. Comme précédemment, nous pouvons passer à une élection tacite ou à un vote à bulletin secret. Est-ce qu'une telle revendication est souhaitée ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons élire Mme Defferrard par acclamation.

Est élue par acclamation en tant que membre proposé pour l'élection au Comité d'Agglomération Mme Francine Defferrard.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons à l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Agglomération. Etant donné que Mme Defferrard a été élue pour le Comité d'Agglomération, nous devons élire un membre supplémentaire pour le Conseil d'Agglomération. Je prie les chefs de groupe de présenter un candidat. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre a le plaisir de vous proposer, en remplacement de Mme Francine Defferrard, la candidature de M. Dimitri Küttel, qui siège déjà au Conseil de l'Agglomération depuis 2011.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres candidats ? Tel n'est pas le cas. Dès lors, nous pouvons passer à une élection tacite ou un vote à bulletin secret. Est-ce qu'une telle revendication est souhaitée ? Tel n'est pas le cas.

Est élu par acclamation au Conseil d'Agglomération M. Dimitri Küttel.

M. Gaël Gobet, Président. Je félicite tous les élus. Effectivement, le gros du travail des Conseillers généraux s'effectue souvent au sein des commissions et je vous invite à y participer de manière proactive et de ne pas hésiter à poser des questions et à challenger les dossiers qui vous seront transmis, ce qui permet aussi de faire avancer les choses et qui profite finalement aux intérêts de la Commune. Nous pouvons passer au point 13 de l'ordre du jour.

13. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2021

M. Gaël Gobet, Président. Ce procès-verbal est disponible sur le site internet de notre Commune. Vous avez toutes et tous eu l'opportunité de prendre connaissance du procès-verbal du 11 février 2021. Y a-t-il des remarques à son sujet ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. J'ai une précision à faire concernant mon intervention à la page 26 au sujet du postulat concernant l'élaboration d'un plan climat communal. Nous pouvons lire « *le changement climatique et les soucis environnementaux ne sont pas des préoccupations que de la gauche comme on pourrait le penser* ». Il s'agit là de préciser « *le changement climatique et les soucis environnementaux ne sont pas des préoccupations que de la gauche comme on pourrait le penser **en considérant les signataires du postulat*** ». Il était important de le préciser car, à mon avis, c'est évident que les autres partis se soucient également du changement climatique.

M. Gaël Gobet, Président. Nous procéderons à la correction. D'autres remarques ? Tel n'est pas le cas nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 11 février 2021 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal est accepté par 44 oui et 6 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Avant de passer aux divers, nous avons été tellement vite en besogne que nous avons oublié une partie protocolaire que nous allons réparer de suite.

M. le Président, nouvellement élu, ainsi que la Vice-présidente reçoive à chacun un bouquet de fleurs sous l'acclamation de l'Assemblée.

M. Gaël Gobet, Président. Sans autre forme de procès, nous allons passer au point 14 de notre ordre du jour qui sont les divers.

14. Divers

M. Gaël Gobet, Président. A qui puis-je donner la parole. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Dans la nuit du vendredi 30.04.2021 au samedi 01.05.2021, les forces de l'ordre sont intervenues à plusieurs reprises à la route de Planafaye suite à des appels de citoyennes et citoyens de notre Commune.

Comme vous avez sans doute pu le lire dans divers médias, une maison, sise à la route de Planafaye, est disponible à la location sur Airbnb et une centaine de personnes s'y étaient réunies pour une fête, faisant fi de toutes mesures sanitaires ainsi que du respect du droit du voisinage, notamment.

Une semaine plus tard, dans la nuit du vendredi 07.05.2021 au samedi 08.05.2021, rebelote : appels des forces de l'ordre et j'en passe.

Le Conseil communal compte-t-il entreprendre des démarches pour préserver les habitantes et habitants importunés par ces activités nocturnes ?

Le cas échéant et pour autant qu'une communication ce soir ne porte pas préjudice aux éventuelles intentions du Conseil communal, je souhaiterais que ce dernier nous fasse un point de situation. Merci pour votre attention.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Effectivement, le Conseil communal a été informé de ces deux incidents. Les Polices cantonale et intercommunale se sont rendues sur place où les identités

ont été relevées et les personnes dénoncées au Ministère public comme il se doit afin que des sanctions soient prononcées.

Parallèlement, la Commune s'est renseignée de savoir qui était le ou les propriétaires de cette habitation et va entreprendre toutes les démarches pour éviter que cette habitation soit louée. Nous étudions actuellement quelles sont les compétences de la Commune pour agir. En l'état, je n'ai pas encore l'analyse juridique complète. Actuellement, cette location n'est plus visible sur la plate-forme de location en question. Nous ne savons pas pour quelle raison, si c'est les propriétaires qui l'ont retirée ou si elle a été signalée et que la plate-forme l'a retirée du marché. Ce dossier est trop récent pour que je puisse vous donner les détails mais il est clair que nous sommes particulièrement sensibles à ce que les maisons situées en zone résidentielle soit utilisées à cette fin pour de courte ou de longue durée et non à des fins commerciales ou de location d'espaces festifs. Je ne peux pas vous en dire plus en l'état mais nous prenons très au sérieux cette affaire.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Je voulais simplement remercier tout le monde, les membres actuels et anciens du Conseil communal et général, pour tous les messages de soutien que j'ai reçus, ainsi que ma famille, suite au tragique accident qui m'a laissé paraplégique. Vous ne pouvez pas savoir à quel point ils m'ont permis de garder le moral. Merci également à la Commune, car je fais partie des privilégiés à avoir reçu une boîte de chocolats aux armoiries communales.

M. Gaël Gobet, Président. Merci M. Eugster et je vois que vous n'avez pas perdu votre sens de l'humour et je suis très heureux de vous retrouver dans cet hémicycle et je suis sûr que vous continuerez à nous faire partager toute votre expérience et vos qualités en faveur de la Commune.

Y a-t-il d'autres divers ? Tel n'est pas le cas, je vais proposer à M. Roulin de contacter le Guinness book pour valider ce record de durée de cette séance constitutive car avec les 4 minutes de retard que nous avons pris on boucle cette séance en moins d'une heure.

Bravo à tous et merci pour votre participation active, Je vous rappelle la date de notre prochaine séance qui se déroulera le 16 juin 2021 et qui aura pour objet les comptes 2020. J'adresse mes vifs remerciements au secrétariat communal ainsi qu'à M. Emmanuel Roulin pour les préparatifs en lien avec cette séance qui ont permis de garantir son bon déroulement.

Il est 20h30, je lève la séance en vous remerciant tous pour votre participation. Bonne rentrée dans vos foyers et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

La séance est levée à 20h30.

Approuvé le 16.06.2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire



Emmanuel ROULIN



Le Président



Gaël GOBET